



AVIS DE RÉUNION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2022

Les actionnaires de la société **CIMENTS DU MAROC**, société anonyme au capital de 1 443 600 400 dirhams et dont le siège social est au 621, boulevard Panoramique, Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n° 70.617, sont convoqués le **mardi 31 mai 2022 à 10 heures**, au siège social, en **Assemblée Générale Ordinaire Annuelle**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des modalités de convocation de l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration
2. Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes
3. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021
4. Affectation du résultat
5. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17/95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi »)
6. Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes
7. Renouvellement du mandat de M. Mohamed CHAÏBI en tant qu'administrateur
8. Renouvellement du mandat de M. Abdellatif ZAGHNOUN en tant qu'administrateur
9. Renouvellement du mandat de Mme Amina FIGUIGUI en tant qu'administrateur
10. Renouvellement du mandat de M. Ahmed NAKKOUCH en tant qu'administrateur
11. Renouvellement du mandat de la société Ciments Français en tant qu'administrateur
12. Ratification de la nomination de la société PROCIMAR en tant qu'administrateur
13. Fixation du montant des jetons de présence
14. Questions diverses
15. Pouvoirs en vue des formalités légales

Il est à rappeler que les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée Générale sur simple justification de

leur identité, à condition, soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq (5) jours avant l'Assemblée s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit à déposer au siège social cinq (5) jours avant l'Assemblée un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur. Tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la Loi, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Leurs demandes doivent être déposées ou adressées au siège social contre accusé de réception.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Les documents requis par la Loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et sont publiés sur le site Internet de la Société sur le lien suivant: <https://www.cimentsdumaroc.com/fr/assemblees-generales>. Il est précisé que conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 122 de la Loi, le présent avis de réunion vaudra avis de convocation dans le cas où aucune demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée n'aurait été reçue dans les conditions de l'article 121 de la Loi.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire de vote, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

Dans ce cas, il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires qui ont été reçus par la Société au plus tard deux (2) jours avant la réunion de l'Assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les actionnaires sont priés d'adresser (i) leurs certificats attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, (ii) leurs demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et le cas échéant, (iii) leurs formulaires de vote par correspondance au siège de la Société et par e-mail à l'adresse suivante: imane.belmejdoub@cimar.co.ma.

TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte et approuve, à toutes fins utiles, les modalités de convocation de l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration réuni le 22 mars 2022.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, approuve expressément les états de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de **1 209 155 133,65 MAD**.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat ci-dessus approuvé, soit le bénéfice net de **1 209 155 133,65 MAD** ainsi qu'il suit:

Bénéfice net comptable:	1 209 155 133,65 MAD
Augmenté du report bénéficiaire antérieur:	406 907 545,27 MAD
Soit un bénéfice distribuable de:	1 616 062 678,92 MAD
Dividende aux actionnaires	1 371 420 380,00 MAD
(soit 95 dirhams par action)	
Au compte report à nouveau:	244 642 298,92 MAD

Les dividendes bruts, ainsi fixés à **1 371 420 380,00 MAD** dirhams, seront payables à compter du 15 juillet 2022.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la Loi, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère aux administrateurs quitus définitif, et sans réserve, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Mohamed CHAÏBI en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Abdellatif ZAGHNOUN en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Mme Amina FIGUIGUI en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Ahmed NAKKOUCH en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de la société CIMENTS FRANÇAIS en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate la cessation des fonctions d'administrateur de la société COCIMAR par suite de sa fusion par absorption par la société CIMENTS FRANÇAIS et la cooptation de la société PROCIMAR en tant que nouvel administrateur en remplacement et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 49 de la Loi, de ratifier la nomination de la société PROCIMAR en tant qu'administrateur.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à 2 060 000 MAD bruts le montant maximum des jetons de présence à répartir entre les administrateurs sur décision du Conseil d'administration.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.



COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2021

BILAN ACTIF (Modèle normal)

ACTIF	Au 31 décembre 2021			Au 31 décembre 2020
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS (A)	99 851 154,67	82 210 687,81	17 640 466,86	17 686 409,25
• Frais préliminaires	5 989 219,00	5 989 219,00	0,00	0,00
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	93 861 935,67	76 221 468,81	17 640 466,86	17 686 409,25
• Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	364 201 010,54	45 092 415,40	319 108 595,14	319 312 716,03
• Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	45 837 375,08	45 092 415,40	744 959,68	949 080,57
• Fonds commercial	318 363 635,46	5 141 322 901,23	318 363 635,46	318 363 635,46
• Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	7 775 869 508,29	6 391 018 256,98	1 384 851 251,31	1 356 519 857,31
• Terrains	192 458 554,80		192 458 554,80	192 458 554,80
• Constructions	1 548 973 427,68	1 104 199 889,27	444 773 538,41	499 757 010,16
• Installations techniques, matériel et outillage	5 568 007 020,03	5 141 322 901,23	426 684 118,80	499 964 867,78
• Matériel de transport	65 544 600,07	64 529 188,74	1 015 411,33	416 810,16
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	90 738 795,58	80 966 277,74	9 772 517,84	10 155 828,63
• Autres immobilisations corporelles			0,00	0,00
• Immobilisations corporelles en cours	310 147 110,13		310 147 110,13	153 766 785,78
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	2 359 288 224,41	1 512 593 313,54	846 694 910,87	825 630 575,96
• Prêts immobilisés	8 325 568,00	1 270 172,39	7 055 395,61	8 670 891,44
• Autres créances financières	22 633 252,05	294 950,00	22 338 302,05	22 338 302,05
• Titres de participation	2 328 329 404,36	1 511 028 191,15	817 301 213,21	794 621 382,47
• Autres titres immobilisés				
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)	0,00		0,00	0,00
• Diminution des créances immobilisées				
• Augmentation des dettes financières	0,00		0,00	0,00
TOTAL I (A + B + C + D + E)	10 599 209 897,91	8 030 914 673,73	2 568 295 224,18	2 519 149 558,55
STOCKS (F)	532 592 956,36	95 561 473,36	437 031 483,00	416 087 120,03
• Marchandises	265 483,24		265 483,24	271 895,72
• Matières et fournitures consommables	384 598 945,39	88 597 245,36	296 001 700,03	260 139 366,66
• Produits en cours				
• Produits intermédiaires et produits résiduels	117 380 712,29		117 380 712,29	120 732 845,98
• Produits finis	30 347 815,44	6 964 228,00	23 383 587,44	34 943 011,67
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	897 987 918,80	892 148 837,32	808 773 081,48	972 697 455,49
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	5 673 478,27	903 438,82	4 770 039,45	2 424 107,89
• Clients et comptes rattachés	828 415 794,94	74 666 147,40	753 749 647,54	641 743 835,22
• Personnel	2 426 219,80	619 384,37	1 806 835,43	1 899 656,63
• État	28 723 581,69		28 723 581,69	121 280 352,71
• Comptes d'associés	1 858 214,85		1 858 214,85	30 655,43
• Autres débiteurs	30 431 584,43	13 025 866,73	17 405 717,70	204 540 347,21
• Comptes de régularisation Actif	459 044,82		459 044,82	778 500,40
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	1 102 405 109,26		1 102 405 109,26	1 118 899 503,90
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (I) (Éléments circulants)	1 901 014,47		1 901 014,47	8 178 085,96
TOTAL II (F + G + H + I)	2 534 886 998,89	184 776 310,68	2 350 110 688,21	2 515 862 165,38
TRÉSORERIE-ACTIF				
• Chèques et valeurs à encaisser	-526 564,00		-526 564,00	4 450 264,00
• Banques, Trésorerie Générale, Chèques postaux	75 430 054,62	4 238 253,75	71 191 800,87	29 271 292,82
• Caisse, Régies d'avances et accreditifs	258 084,34		258 084,34	185 817,59
TOTAL III	75 161 574,96	4 238 253,75	70 923 321,21	33 907 374,41
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	13 209 258 471,76	8 219 929 238,16	4 989 329 233,60	5 068 919 098,34

BILAN PASSIF (Modèle normal)

PASSIF	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
CAPITAUX PROPRES				
• Capital social ou personnel (1)	1 443 600 400,00		1 443 600 400,00	1 443 600 400,00
• Moins: actionnaires, capital souscrit non appelé, capital appelé/dont versé				
• Primes d'émission, de fusion, d'apport	201 299 210,47		201 299 210,47	201 299 210,47
• Écarts de réévaluation				
• Réserve légale	144 360 040,00		144 360 040,00	144 360 040,00
• Autres réserves	152 006 503,98		152 006 503,98	152 006 503,98
• Report à nouveau (2)	406 907 545,27		1 130 839 539,28	1 130 839 539,28
• Résultat net en instance d'affectation (2)	0,00		0,00	0,00
• Résultat net de l'exercice (2)	1 209 155 133,65		719 668 405,99	719 668 405,99
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	3 557 328 833,37		3 791 774 099,72	3 791 774 099,72
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	1 977 420,80		2 350 270,62	2 350 270,62
• Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00
• Provisions réglementées	1 977 420,80		2 350 270,62	2 350 270,62
DETTES DE FINANCEMENT (C)	0,00		0,00	0,00
• Emprunts obligataires				
• Autres dettes de financement	0,00		0,00	0,00
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	238 922 789,88		239 195 600,42	239 195 600,42
• Provisions pour risques	442 666,50		989 026,50	989 026,50
• Provisions pour charges	238 480 123,38		238 206 573,92	238 206 573,92
• Provisions pour impôts	0,00		0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)	0,00		0,00	0,00
• Augmentation des créances immobilisées	0,00		0,00	0,00
• Diminution des dettes de financement	0,00		0,00	0,00
Total I (A + B + C + D + E)	3 798 229 044,05		4 033 319 970,76	4 033 319 970,76
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 163 126 902,15		975 732 636,28	975 732 636,28
• Fournisseurs et comptes rattachés	769 356 033,46		792 778 988,65	792 778 988,65
• Clients créditeurs, avances et acomptes	34 954 381,47		16 296 475,46	16 296 475,46
• Personnel	21 684 743,11		15 392 543,90	15 392 543,90
• Organismes sociaux	24 961 297,26		23 926 628,95	23 926 628,95
• État	258 259 136,45		90 841 320,41	90 841 320,41
• Comptes d'associés	8 305 075,09		7 059 861,09	7 059 861,09
• Autres créanciers	45 606 235,31		29 436 817,82	29 436 817,82
• Comptes de régularisation Passif				
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	19 355 231,73		34 908 784,89	34 908 784,89
ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (Éléments circulants) (H)	7 573 345,58		2 021 937,61	2 021 937,61
Total II (F + G + H)	1 190 055 479,46		1 012 663 358,78	1 012 663 358,78
TRÉSORERIE-PASSIF				
• Crédits d'escompte	964 723,00		2 265 149,24	2 265 149,24
• Crédits de trésorerie				
• Banques	79 987,09		20 670 619,56	20 670 619,56
Total III	1 044 710,09		22 935 768,80	22 935 768,80
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	4 989 329 233,60		5 068 919 098,34	5 068 919 098,34

(1) Capital personnel débiteur (-)
 (2) Bénéficiaire (+); Déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
EXPLOITATION				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
• Ventes de marchandises (en l'état)	0,00		0,00	1 430 575,09
• Ventes de biens et services produits	3 640 773 512,10		3 640 773 512,10	3 333 290 611,29
• Chiffre d'affaires	3 640 773 512,10		3 640 773 512,10	3 334 721 186,38
• Variation de stocks de produits (1)	-18 935 336,90		-18 935 336,90	-46 798 113,20
• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	19 397 187,78		19 397 187,78	5 601 076,19
• Subventions d'exploitation				
• Autres produits d'exploitation			0,00	0,00
• Reprises d'exploitation: transferts de charges	77 919 418,37		77 919 418,37	73 052 052,46
Total I	3 719 154 781,35	0,00	3 719 154 781,35	3 366 576 201,83
CHARGES D'EXPLOITATION				
• Achats revendus (2) de marchandises	-10 537,61		-10 537,61	1 288 422,04
• Achats consommés (2) de matières et fournitures	1 343 009 021,13	238 044,73	1 343 247 065,86	1 065 768 053,63
• Autres charges externes	413 250 944,39	10 402 549,09	423 653 493,48	403 922 823,82
• Impôts et taxes	30 043 307,12	5 782 256,85	30 621 563,97	28 685 307,09
• Charges de personnel	258 551 101,11	657 268,27	259 208 369,38	239 937 389,35
• Autres charges d'exploitation	10 855 141,68		10 855 141,68	17 232 472,37
• Dotations d'exploitation	258 792 355,45		258 792 355,45	406 262 760,84
Total II	2 314 491 333,27	1 187 618,94	2 326 367 452,21	2 163 097 229,14
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 392 787 329,14	1 203 478 972,69
FINANCIER				
PRODUITS FINANCIERS				
• Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	203 146 574,78		203 146 574,78	166 010 195,65
• Gains de change	10 458 031,73		10 458 031,73	4 176 522,61
• Intérêts et autres produits financiers	19 526 811,57		19 526 811,57	33 154 083,10
• Reprises financières; transferts de charges	61 922 869,59		61 922 869,59	3 066 640,45
Total IV	295 054 287,67	0,00	295 054 287,67	206 407 441,81
CHARGES FINANCIÈRES				
• Charges d'intérêts	64 610,56		64 610,56	74 433,96
• Pertes de change	8 739 095,93		8 739 095,93	11 955 065,58
• Autres charges financières			0,00	0,00
• Dotations financières	1 901 014,47		1 901 014,47	187 403 285,77
Total V	10 704 720,96	0,00	10 704 720,96	199 432 785,31
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)			284 349 566,71	6 974 656,50
VII RÉSULTAT COURANT (III + VI)			1 677 136 895,85	1 210 453 629,19

(1) Variation de stocks: stock final - stock initial; augmentation (+); diminution (-)
 (2) Achats revendus ou consommés: achats - variation de stocks

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (suite)

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
VII RÉSULTAT COURANT (reports)			1 677 136 895,85	1 210 453 629,19
NON COURANT				
PRODUITS NON COURANTS				
• Produits de cessions d'immobilisations	63 365 201,16		63 365 201,16	0,00
• Subventions d'équilibre				
VIII				
• Reprises sur subventions d'investissement			0,00	0,00
• Autres produits non courants	7 134 606,03	1 730		



mazars

101, Bd Abdelmoumen
20360 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
CIMENTS DU MAROC S.A
621, Boulevard Panoramique
20 150 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021**

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 mai 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Ciments du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 3 559 306 254 MAD dont un bénéfice net de 1 209 155 134 MAD.

Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Ciments du Maroc au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Lot 57, Tour CFC,
Casa-Anfa,
20220 Hay Hassani
Casablanca

Ciments du Maroc S.A
Page 2

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

• **Evaluation des titres de participation**

Risques identifiés

Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 817 millions de dirhams, après comptabilisation au cours de l'exercice d'une reprise de provision d'un montant de 40 millions de dirhams.

Comme indiqué dans la note A1 de l'état des informations complémentaires (ETIC), les titres de participation sont évalués à chaque clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (par exemple, capitaux propres pour certaines entités et transactions récentes pour d'autres) ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, accrues dans le contexte de crise sanitaire, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- apprécier comment la direction a pris en considération les prix des transactions récentes.

Ciments du Maroc S.A
Page 3

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions d'exploitation et de flux de trésorerie des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles sous le contrôle de leur direction générale et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

Ciments du Maroc S.A
Page 4

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Angle Bd Abdelmoumen et Rue Calvar
20360 - Casablanca
Tél. : 05 22 42 34 23 (L.G.)
05 22 42 34 00
Adnan Doukhal
Associé

PwC Maroc

PwC-MAROC
57 Tour CFC, 19ème étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 5 22 89 98 00 F: +212 5 22 23 88 70
RC: 188187 - TP: 37999135
IF: Doha Sijelmassi
Associée



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021		
	En milliers de dirhams	
ACTIF	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Actif immobilisé	2 614 451	2 577 602
Écart d'acquisition	205 212	491 467
Immobilisations incorporelles	559 872	280 796
Immobilisations corporelles	1 585 676	1 563 659
Immobilisations financières	130 061	99 780
Actifs d'impôts différés	133 630	141 900
Titres mis en équivalence	-	-
Actif circulant	2 783 128	2 902 103
Stocks et en cours	488 420	457 219
Clients et comptes rattachés	730 175	626 774
Autres créances et comptes de régularisation	54 538	167 419
Valeurs mobilières de placement	1 413 561	1 534 210
Disponibilités	96 435	116 481
Total de l'actif	5 397 579	5 479 705

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021		
	En milliers de dirhams	
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Chiffre d'affaires	4 146 387	3 701 558
Autres produits d'exploitation	79 494	37 846
Achats consommés	-2 008 798	-1 628 700
Charges de personnel	-274 032	-253 284
Autres charges d'exploitation	-5 570	-21 143
Impôts et taxes	-30 640	-28 742
Dotations d'exploitation	-287 271	-458 246
Résultat d'exploitation	1 619 570	1 349 289
Charges et produits financiers	79 173	-133 418
Résultat courant	1 698 743	1 215 871
Charges et produits non courants	-17 059	-220 265
Impôts sur les résultats	-463 318	-262 346
Résultat net des entreprises intégrées	1 218 366	733 260
Quote-part dans les résultats des entreprises incluses par mises en équivalence	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-1 883	-16 947
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 216 483	716 313
Résultat minoritaire	-19 432	-7 179
Résultat net part Groupe	1 197 051	709 134
Résultat net consolidé par action en dirhams	83	49
Nombre d'actions	14 436 004	14 436 004

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (part groupe)							
	En milliers de dirhams						
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres		Total des capitaux propres
					Écart de conversion	Titres de l'entreprise consolidée	
Situation au 31-12-2019	1 443 600	135 090	2 119 976	1 065 161			4 763 827
Affectation du résultat 2019			1 065 161	-1 065 161			0
Distribution par l'Ese consolidante			-1 443 600				-1 443 600
Résultat consolidé 2020				709 134			709 134
Augmentation du capital							0
Autres affectations		2 955	4 108				7 063
Situation au 31-12-2020	1 443 600	138 044	1 745 645	709 134			4 036 424
Affectation du résultat 2020			709 134	-709 134			0
Distribution par l'Ese consolidante			-1 443 600				-1 443 600
Résultat consolidé 2021				1 197 051			1 197 051
Augmentation du capital							0
Autres affectations		2 955	-4 815,61				-1 861
Situation au 31.12.2021	1 443 600	140 999	1 006 363	1 197 051			3 788 013

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021		
	En milliers de dirhams	
PASSIF	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Capitaux propres part Groupe	3 788 013	4 036 424
Capital	1 443 600	1 443 600
Primes	140 999	138 044
Réserves consolidées	1 006 363	1 745 645
Résultat net part Groupe	1 197 051	709 134
Autres	-	-
Intérêts minoritaires	42 631	30 083
Provisions pour risques et charges	242 104	241 836
Dettes	1 324 831	1 171 362
Emprunts et dettes financières	2 233	3 940
Fournisseurs et comptes rattachés	894 799	884 770
Autres dettes et comptes de régularisation	426 755	259 716
Trésorerie - Passif	1 045	22 936
Total du passif	5 397 579	5 479 705

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSorerIE CONSOLIDÉ		
	En milliers de dirhams	
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSorerIE CONSOLIDÉ	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Résultat net des sociétés intégrées	1 216 483	716 313
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
* Dotations nettes consolidées	208 886	614 918
* Reprises subventions d'investissements	0	0
* Variation des impôts différés	-2 484	26 773
* Plus ou moins values de cession nettes d'impôt	0	0
* Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
* Autres impacts sans incidence sur la trésorerie	0	0
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	1 422 885	1 358 004
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	155 193	-49 850
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 578 078	1 308 153
Acquisitions d'immobilisations, nettes d'impôt	-271 133	-102 082
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	63 365	76
Variation immobilisations financières	-9 714	1 800
Incidence des variations de périmètre	-16 539	-745 104
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-234 020	-845 310
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 443 600	-1 443 600
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-17 553	-16 170
Augmentations de capital en numéraire	0	0
Émissions d'emprunts	0	0
Remboursement d'emprunts	-1 708	-1 929
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 462 861	-1 461 699
Variation de trésorerie	-118 803	-998 856
Trésorerie d'ouverture	1 627 755	2 626 611
Trésorerie de clôture	1 508 952	1 627 755
Incidence des variations des monnaies étrangères		
Variation de trésorerie	-118 803	-998 856



Le rapport financier annuel est publié sur le site de Ciments du Maroc et accessible à partir de ce lien :

<https://www.cimentsdumaroc.com/fr/rapports-annuels>



mazars

101, Bd Abdelmoumen
20360 Casablanca
Maroc

pwc

Lot 57, Tour CFC,
Casa-Anfa,
20220 Hay Hassani
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
CIMENTS DU MAROC S.A
621, Boulevard Panoramique
20 150 Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société Ciments Du Maroc et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé de principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 3 830 645 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 1 216 483 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Ciments du Maroc S.A

Page 2

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

• Evaluation des titres de participation non consolidés

Risques identifiés

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2021 pour un montant net de 95 millions de dirhams, compris dans un total d'immobilisations financières de 130 millions de dirhams, après comptabilisation au cours de l'exercice d'une reprise de provision d'un montant de 40 millions de dirhams.

Comme indiqué dans la note « Principes et règles de consolidation » de l'état des informations complémentaires, les titres de participation non consolidés sont comptabilisés à la clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (par exemple, capitaux propres pour certaines entités et transactions récentes pour d'autres) ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales et participations, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation de leur résultat opérationnel.

Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, accrues dans le contexte de crise sanitaire, nous avons considéré que la correcte évaluation de ces titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation non consolidés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- apprécier comment la direction a pris en considération les prix des transactions récentes ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions d'exploitation et de flux de trésorerie des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles sous le contrôle de leur direction générale et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration ;

Ciments du Maroc S.A

Page 3

- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

Ciments du Maroc S.A

Page 4

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 25 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd Abdelmoumen et Rue Calvados
20360 - Casablanca
Tél. : 05 22 42 34 23 (L.G.)
Fax : 05 22 42 34 00
Adnane Loukili
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
17 Tour CFC, 18ème étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
Tél. : +212 (0) 5 22 89 98 00 F. : +212 5 22 23 88 70
R.C. : 169187 - TP : 37999135
IF : 119604 - N° de registre national : 1801046
Associé